

Lignes directrices en matière d'investissement socialement responsable (ISR)

Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

L'investissement durable chez Carmignac : une approche globale



**Signataire des accords
UNPRI depuis 2012**



**Objectifs ISR intégrés
aux prospectus***



**Recommandations
d'investissement
des équipes ISR**

Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine a obtenu le label ISR*

Un label créé et soutenu par le ministère des Finances

Attribué au terme d'un audit strict mené par un organisme indépendant

Il rend plus visible les produits ISR* pour les investisseurs en France et en Europe



© Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine



Nos règles internes en matière de critères ESG



Objectif en matière de construction de portefeuille

- ▶ Au moins 30% du Fonds est investi dans des sociétés notées A ou mieux par MSCI ESG
- ▶ Réduction de l'univers d'investissement de 20% sur la base d'analyses ESG



Processus d'engagement avec les entreprises

- ▶ Au moins 90% des émetteurs ont une analyse ESG
- ▶ Nous nous engageons à entamer un dialogue avec les entreprises afin d'améliorer leur approche ESG



Politique de vote

- ▶ Un taux de participation supérieur ou égal à 80%*

Composante actions

Le développement durable est au cœur de notre processus de gestion de la composante actions

NOTRE ENGAGEMENT VIS-À-VIS DES INVESTISSEURS

Rechercher des performances attractives avec un faible taux de rotation...

Une approche axée sur la sélection de :

- ▶ **Pays aux fondamentaux macro-économiques solides**, présentant une balance des paiements saine
- ▶ **Secteurs sous-pénétrés**, qui devraient bénéficier des thématiques de croissance à long terme
- ▶ **Sociétés à faible intensité capitalistique**, offrant une génération de trésorerie attrayante et durable, capable d'autofinancer leur croissance

... tout en contribuant au développement durable

- ▶ **Prise en compte systématique des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)** dans notre processus d'analyse des sociétés et nos décisions en matière d'investissement
- ▶ **Impacter positivement la société** en privilégiant les entreprises apportant des solutions aux défis environnementaux et sociaux
- ▶ **Minimiser l'impact sur l'environnement** avec un portefeuille à empreinte carbone inférieure à celle de l'indicateur de référence et proche de celle de l'indice MSCI EM Low Carbon Target
- ▶ **Identification et exclusion** des secteurs controversés

Privilégier les entreprises apportant des solutions aux défis environnementaux et sociaux

FINANCER L'AVENIR

FINANCER LES
TECHNOLOGIES DURABLES

OFFRIR DES TECHNOLOGIES
INNOVANTES

AMÉLIORATION
DU NIVEAU DE VIE



Les critères ESG font partie intégrante de notre processus décisionnel et de notre analyse financière



Etape 1
Détermination
de l'univers
d'investissement



Toutes les sociétés éligibles à notre univers d'investissement répondent à la fois à nos critères géographiques, sectoriels et structurels mais aussi à nos **exigences ESG et notre politique d'exclusion.**



Etape 2
Analyse



La sélection de titres se fait selon **une approche responsable et long terme**, qui inclut la consultation de rapports et notations ESG externes et indépendants. Nos équipes mènent à bien une évaluation financière et ESG détaillée des entreprises détenues en portefeuille.



Etape 3
Visites sur
le terrain



Nous complétons ces analyses par **des visites régulières sur les sites de production et des rencontres avec les gérants des sociétés** afin de comprendre leurs stratégies et leurs engagements sur le long terme.



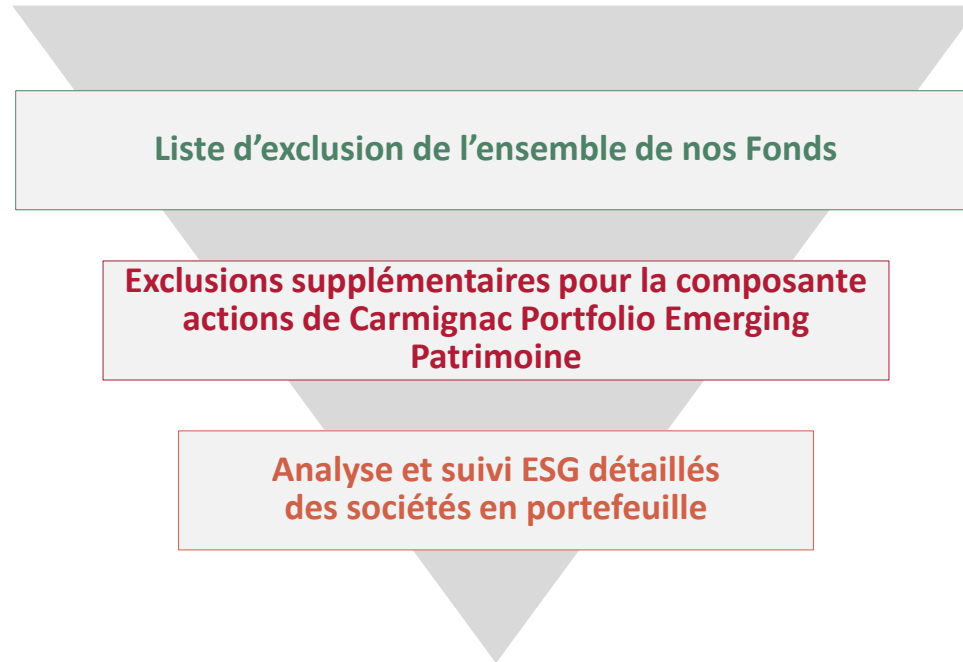
Etape 4
Suivi



L'importance accordée aux critères ESG ne prend pas fin lorsque la décision d'investissement est prise. L'équipe actions marchés émergents revoit en permanence les thèses d'investissement des sociétés en portefeuille, y compris **une revue des critères ESG.**

Politique d'exclusion

L'équipe actions marchés émergents a élargi la liste d'exclusion pour y intégrer les convictions spécifiques de ses membres



Liste d'exclusion de l'ensemble de nos Fonds



Exclusions

Exigences réglementaires : interdiction d'effectuer des transactions

- ✘ Exclusion de toutes les sociétés d'armement controversé
- ✘ Exclusion des producteurs de tabac
- ✘ Exclusion des producteurs de charbon*
- ✘ Exclusion des sociétés russes sanctionnées
- ✘ Exclusion pour violation du *Patriot Act* américain
- ✘ Exclusion pour violation des Droits de l'Homme
- ✘ Exclusion pour violations du traité d'Oslo/Ottawa

Alertes « controverses »

Pas d'interdiction d'effectuer des transactions mais suivi continu du département de conformité

- ✘ Sociétés dans le secteur du nucléaire

*Les producteurs de charbon qui dégagent plus de 25% de leurs revenus de l'extraction de charbon sont exclus dans nos Fonds actions. Ceci ne s'applique pas au fonds Carmignac Portfolio Commodities. Les listes d'exclusion sont mises à jour trimestriellement.

Exclusions supplémentaires pour la composante actions de Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

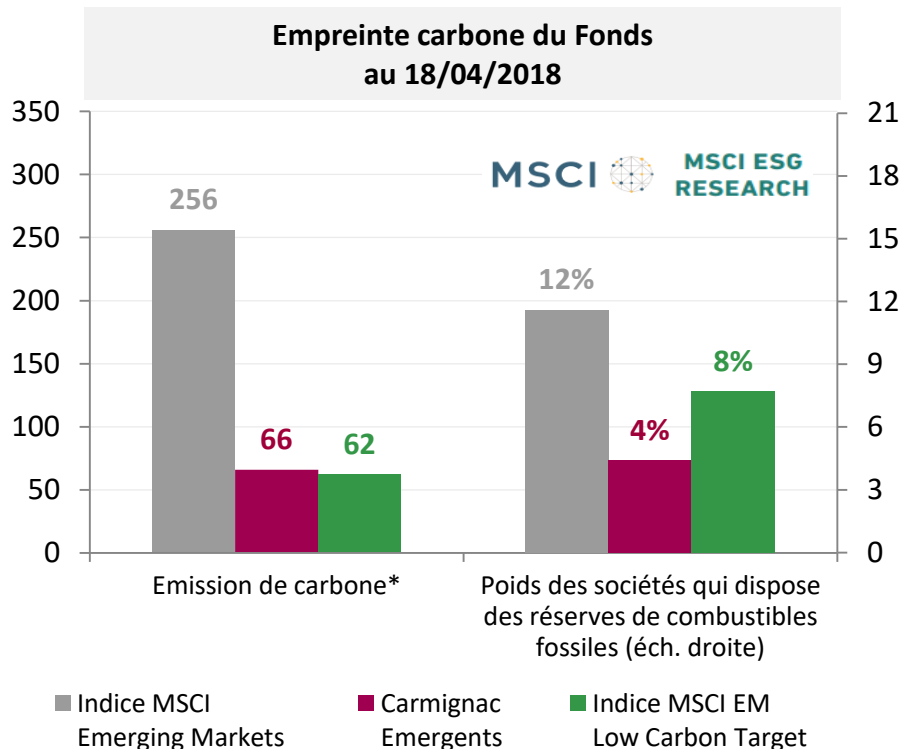


Exclusions

- ❌ Sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le secteur de l'extraction de **charbon thermique**
- ❌ Sociétés pour lesquelles **les sables bitumineux** représentent plus de 1% de la production totale
- ❌ Sociétés de **divertissement pour adultes** produisant du matériel pornographique
- ❌ Sociétés spécialisées dans **la transformation de viande** dont les revenus proviennent partiellement ou intégralement de la transformation de bovins, d'ovins, de porcins ou de volailles
- ❌ Sociétés figurant sur la liste d'exclusion PETA (**People for Ethical Treatment of Animals**)

Une approche à faibles émissions carbone, mesurée dans Carmignac Emergents

Répliquée au sein de la composante actions de Carmignac P. Emerging Patrimoine



Stratégie d'investissement et transparence en matière d'émissions de carbone

Notre politique spécifique visant le risque carbone :

- Minimiser l'impact sur l'environnement avec une empreinte carbone inférieure à celle de l'indicateur de référence (MSCI EM) et proche de celle de l'indice MSCI EM Low Carbon Target
- Limiter l'investissement dans les sociétés détenant des réserves de combustibles fossiles
- Choisir des entreprises menant une politique de gestion du risque carbone plus ambitieuse que celle de leurs homologues du même secteur
- Investir dans des entreprises qui proposent des solutions de technologies durables

Composante taux

Notre approche ISR pour les obligations



Dettes souveraine

- ✓ Filtre excluant les pays appartenant aux listes de restrictions/sanctions globales, configurées dans notre système de gestion de portefeuille
- ✓ Investissement dans les dettes souveraines des pays émergents dont les gouvernements se sont engagés à améliorer les conditions de gouvernance sur leur territoire
- ✓ Outil interne de notation des émetteurs souverains
- ✓ Evaluation et contrôle réguliers des gouvernances des pays



Dettes privée

- ✓ Evaluation et documentation des risques ESG et des engagements sur les potentielles controverses dans notre outil de front office.
- ✓ Sélection des émetteurs de dette privée selon la politique d'exclusion de Carmignac qui inclut notamment les producteurs de tabac
- ✓ Suivi continu des problématiques ESG et mise à jour des vues et commentaires dans notre outil après chaque annonce de résultats

Dette souveraine : processus de sélection



1. SENSIBILITÉ

- ▶ Établir une sensibilité cible



2. ALLOCATION PAYS

- ▶ Choisir les pays présentant les opportunités les plus prometteuses, avec des risques de crédit ou de défaut faibles sur le long terme, et faisant des efforts en matière d'ESG
- ▶ Utilisation de modèles internes (contributions de Laurent Chebanier, analyste risque pays)
- ▶ Suivi continu des risques souverains afin d'identifier les pays montrant des améliorations



3. SÉLECTION DES INSTRUMENTS

- ▶ Dette locale ou externe (analyses des taux réels vs des CDS)
- ▶ Choix des maturités
- ▶ Stratégies de courbes



SÉLECTION DE LA DETTE SOUVERAINE ÉMERGENTE

Dette privée : processus de sélection



1. IDENTIFICATION DES SEGMENTS DE MARCHÉ À FORT POTENTIEL

- ▶ Rechercher les classes d'actifs, secteurs, régions, qui semblent sous-évalués et montre du potentiel
- ▶ Déterminer une allocation cible

+



2. SÉLECTION DES ÉMETTEURS

- ▶ Sélectionner les émetteurs après des recherches approfondies et selon les listes d'exclusions (exclusions d'émetteurs de secteurs controversés tels que les armes ou le tabac)
- ▶ Analyse de la structure du capital ainsi que des capacités de refinancement et des covenants de chaque émetteur
- ▶ Evaluation des risques ESG des émetteurs



SÉLECTION DE LA DETTE PRIVÉE ÉMERGENTE

AVERTISSEMENT

Ce document n'a pas été soumis à la validation de la FSMA. Il est destiné aux professionnels uniquement. Ce document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine (le "Fonds") est un compartiment de la SICAV Carmignac Portfolio, une société de gestion de fonds d'investissement régie par la loi luxembourgeoise, conforme à la directive UCITS.

L'accès au Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et FATCA. Le Fonds présente un risque de perte en capital. Les risques et frais sont décrits dans le KIID (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). Le prospectus, le KIID, les valeurs liquidatives, et les derniers rapports (semi) annuels de gestion sont disponibles en français et en néerlandais gratuitement auprès de la société de gestion, tél +352 46 70 60 1 ou par consultation du site internet www.carmignac.be ou auprès de Caceis Belgium S.A. qui assure le service financier en Belgique à l'adresse suivante: avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles. Le KIID et le prospectus doivent être remis au souscripteur préalablement à la souscription.

Copyright: Les données publiées sur cette présentation sont la propriété exclusive de leurs titulaires tels que mentionnés sur chaque page.

Document non contractuel, achevé de rédiger le **11/01/2019**.

CARMIGNAC GESTION - 24, place Vendôme - F - 75001 Paris - Tél : (+33) 01 42 86 53 35
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF - SA au capital de 15 000 000 € - RCS Paris B 349 501 676

CARMIGNAC GESTION Luxembourg - City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tél : (+352) 46 70 60 1
Filiale de Carmignac Gestion - Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF - SA au capital de 23 000 000 € - RC Luxembourg B67549